

1 - PRÉAMBULE

Ce présent document se veut un outil pour accompagner les membres des conseils d'établissement (CÉ) dans la réalisation de leur mandat quant à l'élaboration des critères de sélection des directions d'établissement qui seront nommées par le CSS de Laval, en application des articles 96.8, 110.5 ou 198 de la Loi sur l'instruction publique (article 189.1 LIP).

Nous vous invitons à visionner la [capsule video](#) qui a été préparée à cet effet.

Comment procéder à l'élaboration des critères et les faire connaître à la direction générale?

Annuellement, avant le 1^{er} mars de chaque année, lors d'une séance de votre conseil d'établissement, vous êtes invités à échanger sur les éléments importants de votre milieu.

À l'issue de vos échanges, le président du CÉ remplit le présent formulaire, le fait adopter en séance publique et le remet à la direction d'établissement.

Pourquoi élaborer des critères de sélection?

Pour bien comprendre, regardons d'abord comment fonctionne le processus d'affectation des directions.

Au cours d'une année scolaire, des postes de directions deviennent vacants à la suite d'un départ (retraite, démission, ouverture d'une nouvelle école, nouvelle affectation, etc.). Le centre de services scolaire doit ainsi procéder à la nomination d'une direction d'établissement et cette responsabilité relève, selon nos encadrements, de la direction générale.

Ce poste, laissé vacant, sera pourvu lors de l'opération annuelle d'affectation des directions d'établissement qui se tient en mai et juin de chaque année. L'entrée officielle en fonction de la nouvelle direction se fait habituellement le 1^{er} juillet.

Attention! Il ne faut pas confondre l'affectation annuelle avec le remplacement d'une direction d'établissement qui doit s'absenter temporairement de son poste (maladie, congé pour retraite progressive, congé parental, etc.). Dans ce contexte, la direction générale affecte temporairement une direction, et ce, généralement pour la durée prévue de l'absence.

Comment la direction générale fait-elle ses choix?

En mai et juin, la direction générale procède à l'affectation des cadres d'établissement pour l'année scolaire suivante.

L'affectation se réalise à la suite des recommandations des directions générales adjointes et en concertation avec la direction du Service des ressources humaines.

Le choix de la direction s'appuie notamment sur :

- Les besoins de notre centre de services ;
- Les critères de sélection établis par le CÉ de l'établissement concerné ;
- Le profil de compétences recherché en lien avec Le Référentiel de compétences à l'intention des gestionnaires d'établissements ;
- Les préférences et les aptitudes des gestionnaires qui ont manifesté le désir de relever de nouveaux défis.

L'élaboration des critères de sélection est donc l'occasion pour les membres du CÉ d'échanger sur les éléments importants de votre milieu. Que ce soit sur :

- Les principales caractéristiques de l'établissement que vous représentez ;
- Les forces et les défis de votre milieu.

Cette réflexion et ces constats permettront à la direction générale d'avoir toutes les informations pertinentes pour procéder à l'affectation des directions d'établissement.

Et maintenant, bons échanges!

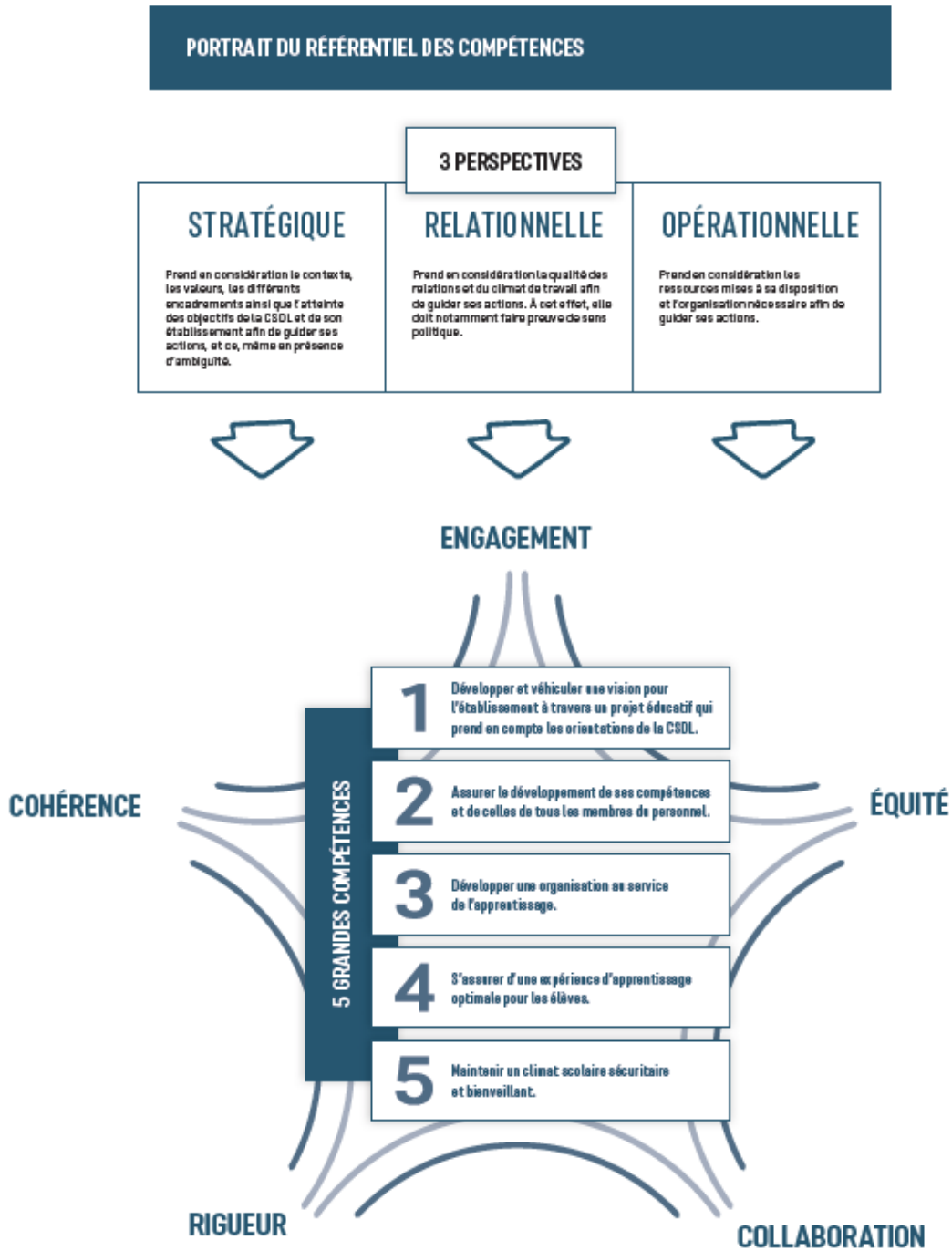
2 - CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT		
<p>Selon l'indice de milieu socio-économique (IMSE), votre école est considérée comme :</p> <p><input type="checkbox"/> Favorisée (IMSE 1-7)</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorisée (IMSE 8-10)</p>	<p>Type d'établissement :</p> <p><input type="checkbox"/> Primaire</p> <p><input type="checkbox"/> Secondaire</p> <p><input type="checkbox"/> ÉA</p> <p><input type="checkbox"/> FP</p>	<p>Type de classe :</p> <p><input type="checkbox"/> Régulière</p> <p><input type="checkbox"/> Alternative</p> <p><input type="checkbox"/> Internationale</p> <p><input type="checkbox"/> Volet particulier :</p> <p><input type="checkbox"/> Sportif</p> <p><input type="checkbox"/> Musical</p> <p><input type="checkbox"/> Artistique</p> <p><input type="checkbox"/> Pôle de services</p> <p><input type="checkbox"/> Accueil</p> <p><input type="checkbox"/> HDAA</p> <p>Autre : _____</p>
3 - CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU	FORCES	DÉFIS
3 - AUTRES COMPÉTENCES OU ATTRIBUTS	COMPÉTENCES OU ATTRIBUTS	PRÉCISIONS
<p>En vous référant aux compétences attendues des directions d'établissement du CSS de Laval (voir Annexe A – <i>Portrait du référentiel des compétences</i>), en lien avec le projet éducatif et les caractéristiques spécifiques de votre établissement, y a-t-il une compétence ou un attribut supplémentaire qui devrait, selon vous, être pris en compte lors de l'affectation d'une nouvelle direction dans votre établissement?</p>		

DATE ET NUMÉRO DE LA RÉOLUTION : _____

Nom complet du président ou de la présidente du CÉ : _____

➤ **Pour la direction d'établissement : prière de faire parvenir uniquement le formulaire avant le 1^{er} mars de chaque année, à l'adresse courriel suivante : RH-Gestionduleadership@cslaval.qc.ca**

ANNEXE 1



Cliquez ici pour consulter le [Référentiel de compétences à l'intention des gestionnaires d'établissements scolaires du CSS de Laval](#)